

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Cadre réservé à l'autorité en Dossier complet le :	vironnementale N° d'enregistrement ;
Aménagement du Col du Lautaret, dans le (communes de Villar d'Arêne et du Monêt		
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvraç	ge ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	lsère Aménagement BREUZA Christian, Directeu	r Général Délégué
RCS / SIRET 5 2 4 1 1 9 6	4 1 0 0 0 1 6	Forme juridique SA à consell d'administration
	ez à votre demande l'ann	exe obligatoire n°1 exé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
3. Calegorie(s) applicable(s) as lable	dimensionnement correspon	
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rul	ojet au regard des seuils et critères de la catégorie oriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.
Rubrique 41°: Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	* Critères "cas par cas" : a)) A plus	sires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et
	4. Caractéristiques généro	
Doivent être annexées au présent forme 4.1 Nature du projet, y compris les éver		la rubrique 8.1 du formulaire

L'aménagement proposé consiste à réduire les zones artificialisées en sommet de col pour affirmer son caractère piéton et le relier à son environnement.

Les zones de parkings sont réaménagées et reculées à l'écart du cœur de col avec notamment la création d'une zone de stationnement au nord de l'Hôtel des Glaciers. Les véhicules sont ainsi invités à se garer en dehors de la zone centrale du col. Les parking environnant sont réduits et aménagés.

La zone centrale du col est largement réaménagée afin que les visiteurs puissent contempler la vue sur le massif des écrins dans un cadre naturel. Les abords des différents bâtiments sont repris entièrement afin d'avoir une uniformité du traitement de surface des sols. Des boucles de promenade sont offertes depuis le col pour profiter du site plus longtemps valoriser les points de vue naturels proches.

L'accès au jardin alpin est clairement identifié avec une voie dédiée. Le carrefour du Col du Galibier est réduit en emprise et le tracé de la RD 1. Un nouveau bâtiment (entre 90 et 200 m²) nommé la Vigie, accueillera différentes fonctions : sanitaires, salle hors-sac, local technique.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera- entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisc					
Déclaration de travaux en site inscrit	ernale devid energonne dopy dossicijoj d dotolise					
Permis d'aménager						
A.F. Diversi dance all amount (della considera		11. 1 m. 1				
	rojet et superficie globale de l'opération - préciser le leurs caractéristiques	Valeur(s)				
Emprise globale d'environ 4,2 ha dont	l ha d'espaces artificiels renaturés.					
Place de stationnement : 350 places su	4 zones + 90 places pour "évènementiel"					
Zone piétonne pavée : 5 000 m²						
Lone pictorine pavee : 0 000 m						
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>0</u> <u>6</u> ° <u>4</u>	0'52"000 Lat. 45°03'54"000				
Col du Lautaret	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)					
05 480 VILLAR D'ARENE et	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,					
05 220 LE MONETIER LES BAINS	38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de					
	l'environnement :					
	Point de départ : Long ° _	_'"_ Lat ° ' "_				
	and the contract of the contra	_'_"_Lat°_'_"_				
	Communes traversées :					
		1				
J	pignez à votre demande les annexes n° 2 à	6				
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation ou	ion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? 1 cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluat	Oui X Non L				
environnementale?						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et						
indiquez à quelle date il a été autorisé ?						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		* Le Monêtier-les-Bains : PPRN approuvé le 28 août 2018. Le secteur d'étude est : - essentiellement en zone blanche (Zones sans contraintes spécifiques vis à vis des risques naturels) - en marge en zone bleue (Zones constructibles soumises à prescriptions et/ou recommandations) indicée B40, correspondant à un aléa faible "Glissement". * Villar d'Arêne : pas de PPR * pas de PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Pas d'élément pollué connu sur le site. Rien de signalé sur le secteur d'étude dans http://infoterre.brgm.fr (ex Basol)
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?	X		Site "Col du Lautaret et ses abords", inscrit le 7 novembre 1938
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Situé dans la ZSC FR9301498 "Combeynot - Lautaret - Ecrins" Et à 1,3 km de la ZPS FR9310036 " Les Ecrins "
D'un site classé ?	X		Site " Jardin alpin du Lautaret", classé le 4 octobre 1934, inclus dans l'aire d'étude mais non concerné par les travaux

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet s'étend sur un secteur déjà artificialisé et urbanisé, accueillant des activités humaines (Hôtel, bar-restaurant, centre technique du Département, Maison du Parc des Ecrins, parking,). Le projet est localisé uniquement dans les emprises existantes, avec réduction des emprises, suppression des délaissés, traitement des remblais.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		En marge de la zone d'étude : risque de glissement en zone bleue (B40) du PPR. En marge de la zone d'étude : risque d'avalanche. Certains parkings sont concernés par ce risque mais non déneigés l'hiver (et donc non utilisés)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Le projet est au service des usagers de la RD1091, passant par le Col du Lautaret. Il ne générera pas de trafic supplémentaire.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Pas de bruit supplémentaire par rapport à la situation actuelle, si ce n'est ponctuellement en phase travaux.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Le projet est favorable au contexte paysager : réduction et réaménagement des emprises (surtout des parking), suppression des délaissés et traitement des remblais par renaturation,.
Cadre de vie / Population		X		* Maintien et renforcement des activités touristiques actuelles (Hôtels, bars, restaurants, commerces, maison du Parc des Ecrins,). * Réorganisation et réduction des surfaces de stationnement * Réorganisation des cheminements piétons afin d'éviter les divagations et piétinements dans des secteurs inadaptés
6.2 Les incide approuvés Oui				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oul, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

Veuillez compléter le table parties auxquelles elles se		jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
	Objet	
Annexe 7 - note de synthèse	sur les enjeux environnementaux, les in	npacts potentiels et les mesures proposées
Annexe 8 - diagnostic écolog	gique "4 saisons" (document provisoire e	en cours d'élaboration)
Annexe 9 - plan de l'Avant Pr	ojet	
Annexe 10 - carnet de détails	paysagers et architecturaux	
	9. Engagement e	t signature
Je certifie sur l'honneur l'e	xactitude des renseignements ci-dess	ius 🔲
Fait à Grenoble		le, 28/06/2022
	Christian BREUZA	
Signature	Directeur Gen ral Délégué	
	SERE AMENASTMENT	
	34 ruo GustavolEiffel 38028 GRENOBLI CEDEX 1	
	Tél. 04 76 70 97 97	
	✓Signé électroniquement par ÌXBI	US

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire